

20 MC BAMBAGINI  
22 10 2018 10h10

**Sujet:** [INTERNET] enquête publique Projet éolien PORTES DE BRAME BENAIZE

**De :** marie christine bambagini <mc.bambagini@sfr.fr>

**Date :** Mon, 22 Oct 2018 10:10:52 +0200

**Pour :** "pref-enquete-publique "@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président

vous voudrez bien trouver ci joint mes observations par rapport au projet éolien PORTES DE BRAME BENAIZE.

En espérant que ma contribution vous aidera à prendre une décision éclairée .

Marie Christine BAMBAGINI

---

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

<b>bambagini eoliennes bramme benaize.docx</b>	<b>Content-Type:</b> application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	<b>Content-Encoding:</b> base64



Marie Christine BAMBAGINI  
PROPRIETAIRE L'AGE  
MAGNAC LAVAL  
à pref-enquête -publique@haute-vienne.gouv.fr  
objet : enquête publique Projet éolien PORTES DE BRAME BENAIZE

Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je m'oppose au projet du Parc éolien des portes de Brame Benaize

J'ai choisis de m'installer dans la commune il y a plus de dix années pour le cadre de vie, la quiétude et les paysages bocagers. Le mitage de ce type de structure démesurées modifie profondément le paysage rural qui est un des attraits qui m'on fait choisir cette région . Ce choix, cette gestion a courte vue , si elle abonnera quelque peu les finances locales et de certains propriétaires (combien de personnes seraient concernées? cela n'est pas abordé dans l'enquête) les privera a coup sur d'un développement touristique vers lequel la HAUTE VIENNE semble vouloir de se tourner.

De plus la rentabilité non pas financière mais technique du projet n'est pas avérée. En effet il semble que le cout financier environnemental et humain ne soit pas à la hauteur du gain énergétique annoncé par le promoteur (juge et parti pour le fait).L'impact carbone de la construction et de l'installation de ce parc ( de mémoire les pales sont en carbone ou fibre donc en ??? pétrole)grève de manière importante la présentation pseudo écologique du projet..

Il convient de conserver à nôtre région un cadre de vie aussi paisible et agréable que possible

Du point de vue de la santé humaine les pollutions auditive et visuelle seraient néfastes. De jour et de nuit l'impact sonore est important et particulièrement insidieux (infrasons).Preuve en est que dans le projet il est prévu d'arrêter ou de ralentir les éoliennes suivant les conditions météorologiques. Dans un tel cas qui déciderait des règles; Ce serait une véritable mascarade que d'en laisser le contrôle au gestionnaire. La nuit un clignotement rouge illuminerait le voisinage au détriment d'un ciel jusqu'a lors exempt de pollution visuelle. En l'absence de preuves de l'innocuité de ce dispositif je vous demanderais de respecter un principe de précaution en refusant ce projet.

Propriétaire d'une résidence proche ou l'occupant actuel exerce une activité de chambre d'hôte cette réalisation impacterait surement son activité touristique(qui viendrait admirer des mats d'éolienne)je redoute que cette réalisation ne dévalorise la valeur de mon bien.

L'implantation des éoliennes (E2 et E3) se trouve à proximité de captage qui alimentent trois domaines situés à proximité immédiate (1 à la tribaderie et 2 à l'age).il ne faudrait pas que les travaux modifie les adductions et les réseaux souterrains naturels. Nulle part dans les travaux préliminaires il n'en est fait mention et il serait dommage de détruire une ressource naturelle. De plus l'énergie ainsi produite devrait être transportée et RTE devra installer de nouvelles lignes et pylônes . Le paysage est déjà balafé à tord et à travers par de multiples réseaux aériens. Leurs implantations et impacts ne sont pas abordés dans cette étude.

L'atteinte environnementale sera terrible pour la commune et le territoire. Ce parc n'apporterait pas d'emplois locaux .D'autre part les promesses de remises en état du site sont trop limitatives( profondeur etc.).Elles devraient être complètes et sans restrictions aucunes. Ce montage (financier) ne satisfera à long

Marie Christine BAMBAGINI

PROPRIETAIRE L'AGE

MAGNAC LAVAL

à pref-enquête -publique@haute-vienne.gouv.fr

objet : enquête publique Projet éolien PORTES DE BRAME BENAIZE

terme que son promoteur et laissera sur sa faim le territoire qui sera marqué comme au fer rouge par ces honteux porte drapeau.

A propos de drapeau ces 6 éoliennes encadreront comme autant d'étendards le monument aux morts proche de la RN 145

les photos montages et mesures sonores du dossier ont été faites dans la direction du village de Magnac-Laval mais au point le plus bas de cet axe. Il serait judicieux de le réaliser ces études sur les points dominants alentour (L'Age) ou depuis la place de la mairie du village ou un point de vue s'ouvre sur cette perspective. Les pylônes de transport d'énergie ne sont pas présents sur ces projections.

Avec mes salutations ,

MC BAMBAGINI